



## Suspension et échange de permis européen

-----  
Par Val94

Bonjour à tous,

J'ai eu une suspension de permis de 3 mois suite à un excès de vitesse, le gendarme m'a prévenu que je devrais demander l'échange de mon permis européen à l'issue des 3 mois.

C'est donc ce que j'ai fait. Sauf que la procédure prend de 6 à 8 mois.

J'ai appelé la préfecture et l'ANTS, personne n'est capable de me dire comment faire pour conduire en toute légalité en attendant mon nouveau permis.

Doivent-ils me rendre mon ancien permis, existe-t-il un document provisoire ?

Merci de votre aide.

Val

-----  
Par lavigie

Bonjour

Pas clair votre récit votre pc étranger doit vous être restitué a l'issue de la durée de suspension avec examen médical favorable , ou bien vous l'avez récupéré et envoyé à l'ANTAI ?

il ne fallait pas envoyer votre PC à l'ANTAI tant que l'instruction qui peut durer 10 mois n'est pas terminée.

Quand terminé Vous serez contacté par SMS et mail.

Le mail explique la démarche à faire pour envoyer l'original de votre permis de conduire en courrier recommandé.

c'est fait , le PC étranger doit être je ne sais ou maintenant

Lorsque le service instructeur reçoit l'original de votre permis, vous pouvez télécharger sur le site de l'ANTS une attestation de dépôt sécurisée (ADS).

L'ADS est valable 4 mois.

Cette attestation vous permet de conduire en attendant de recevoir votre permis français,( a compter de la date d'édition du titre suite à instruction terminée, ce qui n'est pas votre cas ) dans la limite de la durée de reconnaissance de votre permis étranger.

-----  
Par Val94

Bonjour et merci pour votre réponse.

Non, mon permis ne m'a pas été restitué, je ne sais même pas où il est exactement.

J'ai bien passé l'examen médical pour la demande de fabrication de permis.

Dans ce cas est-ce que je devrais contacter l'ANTAI pour demander la fameuse ADS ?

-----  
Par lavigie

La démarche a accomplir est la restitution du permis puisque la durée de suspension est terminée.

Je vous ai écrit que c'est l'ANTAI qui vous informera de la fin de l'instruction ;

Vous aurez toutes informations dans ce retour .

-----  
Par Val94

Auprès de quelle administration dois-je demander la restitution ?